



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

(FSAS-CGTG)

B.P. 257 - 97 100 Basse-Terre

0690.28.19.86

fsas.cgtg@laposte.net – secretariatfsas@gmx.com

www.veyatifsascgtg.org

Siret : 798 550 497 000 19



MOTION FEDERALE

CONSEIL FEDERAL DU VENDREDI 28 Mars 2025

SUR L'OUVERTURE PROCHAINE DU C.H.U.G. DE PERRIN

Ce vendredi 28 Mars 2025, sise Petit-Canal, la Fédération de la Santé et de l'Action Sociale (FSAS) de la Confédération Générale du Travail en Guadeloupe (CGTG), s'est réunie en Conseil Fédéral - instance annuelle et décisionnelle entre deux Congrès fédéraux selon l'article 8 de ses statuts. Les dirigeants, cadres syndicaux et mandatés présents, ont voté la résolution suivante :

Considérant le positionnement premier de la FSAS-CGTG sur la nécessaire reconstruction du C.H.U.G. mais pas à n'importe quel prix ;

Considérant la décision politique de cette reconstruction sans consultation des premiers intéressés, les professionnels soignants ;

Considérant le choix du lieu, toujours sans consultation des premiers intéressés, pouvant être à terme très problématique au regard du fait des risques majeurs ;

Considérant les réformes qui n'ont eu de cesse de gruger les moyens financiers, médicaux, humains et matériels des Hôpitaux ;

Considérant la gestion sanitaire catastrophique de la COVID et la tentative masquée d'en profiter pour dégraisser le personnel ;

Considérant l'incendie de 2017, la grève générale du personnel de Juillet-Août 2019 et toutes les préconisations des organisations syndicales, dont la FSAS-CGTG ;

Considérant l'objectif idéologique néolibérale de création, d'un GHT (Groupement Hospitalier de Territoire) en Guadeloupe, coûte que coûte, alors même que l'archipel et les conditions contredisent cette mise en place ;

Considérant l'ouverture imminente du C.H.U.G. de Perrin, prévue au dernier trimestre 2025 ;

La FSAS-CGTG, par cette présente motion fédérale :

Dénonce la volonté farouche du Gouvernement de profiter de la nécessité de reconstruction du C.H.U.G. pour nous imposer un système sanitaire inadéquat sous-couvert d'un bâtiment neuf.

Appelle les professionnels de la santé publique à rester vigilants quant à la qualité des soins qui ne changeront en rien en dépit de ce grand immeuble neuf, cette centrale sanitaire construite plus pour conquérir le « marché » des 300 millions de Caribéens que pour répondre aux besoins de la population Guadeloupéenne.

Petit-Canal, le 28 Mars 2025

FSAS-CGTG

B.P. 257

97 100 Basse-Terre